

**Décision n° 2025-1358**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 3 juillet 2025**  
**abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**la société IPNAT SOLUTION**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société IPNAT SOLUTION reçu le 2 juillet 2025, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 3 juillet 2025, les dispositions attribuant à la société IPNAT SOLUTION (Siren : 942 957 911) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	01 89 81 8	2025-1002	13/05/2025
Numéros polyvalents	02 72 72 9	2025-1002	13/05/2025
Numéros polyvalents	03 59 63 0	2025-1002	13/05/2025
Numéros polyvalents	04 51 43 5	2025-1002	13/05/2025
Numéros polyvalents	05 18 25 3	2025-1002	13/05/2025

**Article 2.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société IPNAT SOLUTION et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 3 juillet 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales